



Paris le 27 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE  
INTERSYNDICALE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

**Mise en danger de la vie d'autrui :  
Les représentants du personnel de l'ONF décident de porter plainte**

En 20 ans l'ONF a subi près de 5 000 suppressions de postes soit près de 4 emplois sur 10 : de 12 866 personnels en 2000 à 7 963 en 2020. Ces destructions massives d'emplois se sont accompagnées de réorganisations permanentes et d'un abandon progressif des missions de service public.

Ces évolutions ont profondément dégradé les conditions de travail et la santé des personnels. Cette dégradation a été maintes fois démontrée par des audits externes, des enquêtes des CHSCT et des expertises agréées indépendantes. Entre 2005 et 2020, 51 personnels de l'ONF ont mis fin à leurs jours soit un taux deux fois plus élevé que dans le reste de la population.

Le gouvernement vient de rétablir le projet de 95 suppressions de postes à l'ONF en 2021, projet que l'Assemblée Nationale et le Sénat avaient rejeté dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances.

Pour le futur contrat État/ONF 2021-2025, le gouvernement envisagerait la suppression de 500 postes supplémentaires et ce alors que le changement climatique et le dépérissement des forêts vont nécessiter de plus en plus de travail pour assurer le suivi sanitaire et le renouvellement des peuplements forestiers. Pour ces raisons la Convention Citoyenne pour le Climat a justement proposé d'augmenter les effectifs de l'ONF...

Ces décisions gouvernementales sont de nature à amplifier gravement la dégradation des conditions de travail et à porter atteinte à la santé des personnels de l'ONF.

Les représentants du personnel ont, depuis 15 ans, utilisé tous les outils mis à leur disposition et tous les moyens d'alerte possibles pour tenter de défendre la santé au travail des personnels. Les diagnostics étant aujourd'hui clairement établis, les décideurs savent que de tels niveaux de suppressions de postes et de réorganisations permanentes sont facteurs de souffrance au travail.

Pour les organisations syndicales représentatives, il y a manifestement mise en danger de la vie d'autrui. Elles ont donc décidé d'ester en justice pour placer les décideurs devant leurs responsabilités.

<b>Contacts :</b>			
<b>SNUPFEN Solidaires :</b>		<b>Forêt Publique UNSA :</b>	
Philippe CANAL	06 17 82 16 75	Corinne LARENAUDIE	06 88 41 83 12
		Dominique PAQUET	06 09 31 21 60
<b>EFA-CGC :</b>		<b>La CGT Forêt :</b>	
Arnaud METAIS	07 60 17 60 69	Loukas BENARD	06 25 09 49 12